

Rapport

Au Conseil communal de Bullet
de la commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis No 23-2018
Réfection de la flèche du clocher de l'église

Rapporteur: Kelita Paillard

Membres présents: Gilles Gander, Evelyne Chablaix, Michel Consorti,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des bâtiments s'est réunie le mardi 27 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle Bertha Bonnet afin de se déterminer sur le préavis susmentionné.

M. Serge Gander était présent et a répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

Comme expliqué dans le préavis No 23-2018, la dernière intervention du clocher date de 1990 (réparation ponctuelle du placage de cuivre) après avoir été remise totalement à neuf en 1967. Récemment, il a été constaté que lors de forts vents, les tôles (placage de cuivre) du pan ouest de la flèche du clocher se soulèvent partiellement. À la suite d'un examen plus approfondi depuis l'intérieur du clocher, il a été relevé qu'une partie des agrafes qui fixent ces tôles ne tiennent plus.

Étant donné que les joints des pierres du clocher vont être refaits en 2019, il est judicieux de profiter de la base des échafaudages pour réaliser les travaux au niveau de la flèche.

Coût des travaux

Échafaudage	CHF	10'000.--
Travaux de ferblanterie	CHF	15'000.--
Divers imprévus	CHF	4'500.--
Total	CHF	30'000. -- TTC
		=====

Pour conclure, nous demandons à la Municipalité d'optimiser le coût en demandant plusieurs offres pour la chaudière.

La commission a décidé à la majorité de suivre la Municipalité en acceptant ce préavis.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

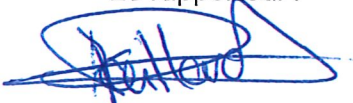
- Vu le préavis No 23-2018, concernant la réfection de la flèche du clocher
- Ouï le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la flèche du clocher.
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 30'000.-- TTC pour la réalisation de ces travaux. Le compte N° 9143.23.18 est ouvert au bilan à cet effet.
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans par le compte 580.3311.

Bullet, le 27 novembre 2018/KP

Le rapporteur :



Les membres :